



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 26 Février 2019

La Poste



Augmentation des salaires La Poste peut et doit répondre aux aspirations des agents

Les négociations salariales stagnent et n'aboutissent pas à des avancées suffisantes pour les postières et les postiers et en particulier pour les classes 1 et 2.

L'augmentation générale proposée par la Poste est de 1,10 % soit 0,20% de plus lors de la dernière plénière pour les classes I et II.

Pour les classes III, l'augmentation générale est de 0,50 % et pour le Groupe A, 0,40%;

Le taux repas est réévalué à 16 euros et au-delà de 20 km domicile/travail une prime de transport de 100 à 150 euros annuelle sera mensualisée pour les agents qui n'ont pas accès aux transports en commun.

Au vu des résultats financiers du groupe la Poste 798 millions d'euros de résultat net c'est inacceptable.

Les postières et les postiers de par leur travail effectué au quotidien et en assurant un service public de qualité ont créé les ri-

chesses qui permettent à la Poste d'avoir un résultat financier positif.

Les salariés doivent pouvoir vivre décemment de leur travail et leurs salaires doivent leur permettre de répondre aux besoins notamment sur le logement, les transports l'énergie, la nourriture et les loisirs.

La CGT réitère la poursuite des négociations avec un début de négociation à hauteur de 1,8%, chiffre de l'inflation !

POUR PESER ET GAGNER SUR LES REVENDECTIONS LA MOBILISATION DES POSTIERS EST NÉCESSAIRE.

**TOUTES ET TOUS DANS LA LUTTE
LE 19 MARS POUR EXIGER
DE VÉRITABLES AUGMENTATIONS
DE SALAIRES**